

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 28 juin, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Queyron, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

**Date de la convocation du Conseil municipal** : 21 juin 2022

---

**Nombre de conseillers** : en exercice **19** - présents **13** – votants **18**

**Présents** : ARMANDIE Jean-Pierre – BELLEVILLE Patricia – CHARPIOT François – CHIAPPONI Marina – DEJY Guillaume – DU PONTAVICE Quentin – FEUTRIER Lucie – GARCIN Aurélien – GRANDGAUD Sélim-Thomas – HAUBER IMBERT Isabelle – LANOE Loïc – PORTEVIN Christine

**Absents** : BERARD Maxime – CERBINO BARBEROUX Sylvie – COURT Sylvie – FEUILLASSIER Stéphanie – FIORONI Stéphane – PICHET Catherine

**Pouvoirs de :**

- BERARD Maxime à CHARPIOT François
- CERBINO BARBEROUX Sylvie à DEJY Guillaume
- COURT Sylvie à HAUBER-IMBERT Isabelle
- FEUILLASSIER Stéphanie à GARCIN Aurélien
- FIORONI Stéphane à PORTEVIN Christine

**Secrétaire de séance** : Dominique Moulin

**OBJET : Projet jardin des Tulipes et de la biodiversité :  
Renouvellement et ajustement du plan de financement**

N°20220628-07

*Rapporteur : Mme C. PORTEVIN*

*Annexe : néant*

## Synthèse et exposé des motifs

Le projet de revalorisation du Jardin des Tulipes et de la biodiversité du Guillestrois est porté par la commune depuis 2017. Il avait été chiffré à 205 000€ TTC pour des dépenses de fonctionnement (dont l'embauche d'un chargé de mission pour 3 ans) et d'investissement.

Des subventions ont été accordées de la part de l'Etat, la Région et l'Europe (FEDER – POIA) :

- Subvention de l'Etat (via le FNADT) sur les dépenses de fonctionnement, pour l'embauche d'un chargé de mission – *subvention soldée*
- Subvention de la Région sur les dépenses d'investissement, d'un montant total de 19 350€ sur un montant de dépenses subventionnables de 64 500€ TTC
- Subvention du FEDER – POIA sur les dépenses d'investissement et de fonctionnement d'un montant total de 102 500€ sur un montant de dépenses subventionnables de 205 000€ TTC

Des contraintes techniques importantes rencontrées lors de la mise en œuvre ont conduit à prendre un retard conséquent et à supprimer certaines actions prévues. **La subvention obtenue de la part de la Région SUD PACA est ainsi caduque depuis le 14/10/2021.**

Ces évolutions dans le projet impliquent :

- De revoir les dépenses éligibles dans le cadre des subventions FEDER – POIA pour ajuster au plus juste des dépenses effectivement réalisées,
- De solliciter la Région pour obtenir un nouveau report de la subvention allouée (19 350€ sur les dépenses d'investissement), caduque depuis le 14/10/2021,
- De solliciter la Région pour revoir les dépenses éligibles pour ajuster au plus juste des dépenses effectivement réalisées.

### **Madame Le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,**

**Vu** la délibération n°20180925-2 en date du 26 septembre 2018 portant sur le projet de développement du Jardin des Tulipes et de la biodiversité du Guillestrois ;

**Vu** l'accord de subvention de la Région par arrêté en date du 16 janvier 2019 allouant 19 350€ à la commune sur un montant subventionnable de 64 500€ TTC ;

**Vu** la prorogation de cet accord de subvention, jusqu'au 14/10/2021, obtenue par arrêté en date du 30 octobre 2020 ;

**Vu** l'accord de subvention du FEDER – POIA par convention en date du 29/04/2019 allouant 102 500€ pour un montant subventionnable de 205 000€ TTC ;

**Vu** les inscriptions budgétaires du budget principal 2022 ;

**Vu** l'avis du Bureau du 20 juin 2022 ;

**Considérant** la date limite pour terminer l'opération au 31/08/2022 pour bénéficier des subventions attribuées dans le cadre du FEDER, dispositif POIA ;

**Considérant** le retard pris dans la réalisation de cette opération, lié aux difficultés techniques rencontrées pour mettre en œuvre le projet ;

**Considérant** l'opération engagée depuis 18/03/2019 est appelée à être soldée avant le 31/08/2022.

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

- **AFFIRME** le souhait de solder l'opération avant le 31 aout 2022 ;
- **RAPPELE** l'intérêt porté à ce projet, malgré les difficultés techniques rencontrées ;
- **SOLLICITE** la Région SUD PACA pour proposer une nouvelle prorogation de délais ou un nouveau vote de cette subvention devenue caduque, en prenant en compte une certaine évolution des postes de dépenses, à montant total équivalent ;
- **SOLLICITE** le Programme Opérationnel Interrégional FEDER Massif des Alpes (POIA) pour permettre une fongibilité des lignes de financements ;
- **CHARGE** Madame le Maire de mettre en œuvre cette délibération et signer tous documents et conventions y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 28 juin 2022,

Le Maire, Christine PORTEVIN

